

**INFORMATION PRECONTRACTUELLE CONCERNANT
L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE
DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
DE FEDERALE ASSURANCE ET DANS LE CONSEIL EN ASSURANCE
OU INVESTISSEMENT DE SON RESEAU DE VENTE**



Les risques en matière de durabilité sont-ils pris en compte lorsque l'argent de VITA FLEX 44 est investi par Fédérale Assurance ?

Le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) demande en son article 6 de décrire :

- La manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement concernant le produit proposé.
- L'impact probable de cette intégration sur le rendement du produit proposé.

A partir du 1er mars 2021, Fédérale Assurance peut vous communiquer le message suivant :

L'argent lié au présent produit est :

- en ce qui concerne VITA FLEX 21, investi dans le Main Fund de Fédérale Assurance. Les informations générales concernant la procédure de décision d'investissement du Main Fund sont disponibles sur notre site web ;
- en ce qui concerne VITA FLEX 23, investi dans l'un des 9 fonds proposés, les spécialistes en investissement de Fédérale Assurance gèrent les investissements de 3 fonds (mis en évidence en violet ci-dessous) et des gestionnaires externes prennent en main les 6 autres fonds. Les sites web de ces derniers indiquent dans quelle mesure ils prennent en compte les risques en matière de durabilité. Il est fait référence aux sites web suivants :

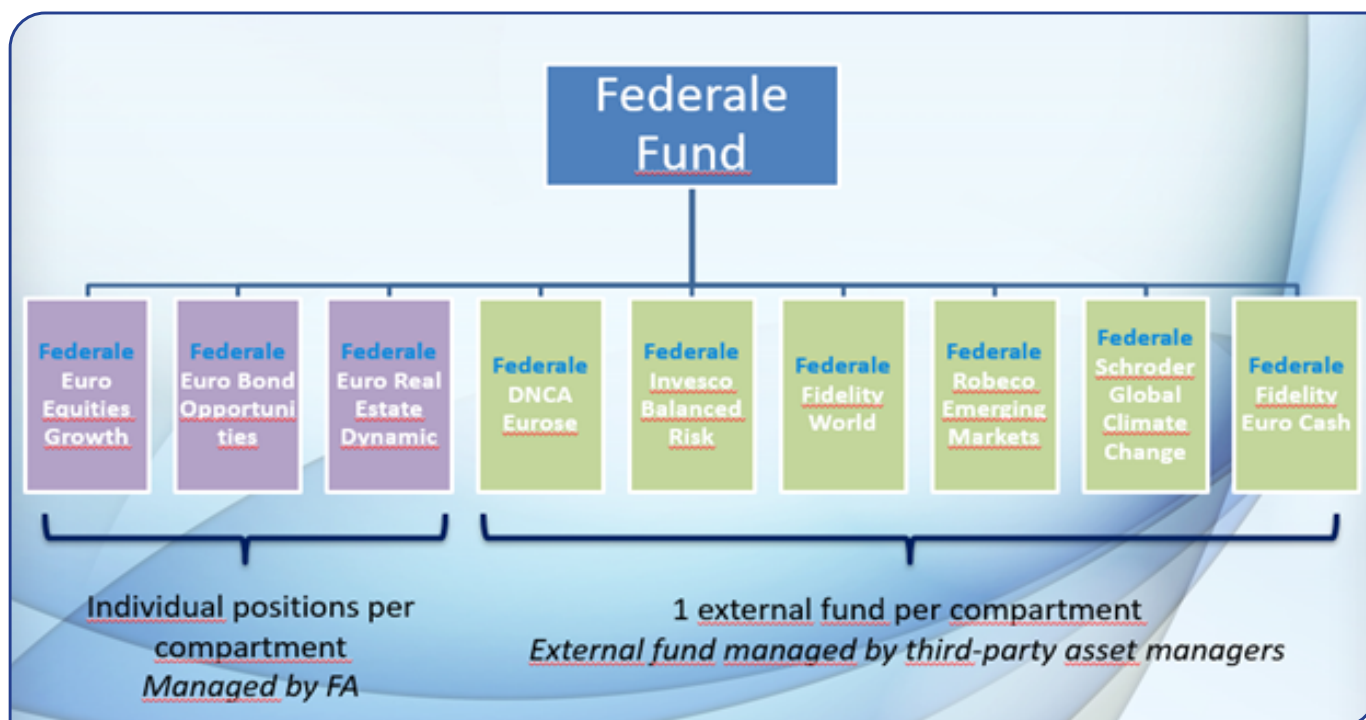
Invesco - <https://www.invesco.be/fr-be>

Fidelity - <https://www.fidelity.be/fr-be>

Schroders - <https://www.schroders.com/fr/be/consumer/>

DNCA - <https://www.dnca-investments.com/fr-be>

Robeco - <https://www.robeco.com/be/fr/>



Résumé

Etant donné que la définition des risques en matière de durabilité n'est pas claire, qu'elle couvre un large éventail de risques et que la législation ne fournit aucun outil pour quantifier ces risques, Fédérale Assurance ne peut et ne souhaite expliquer ni la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ni l'incidence de cette intégration sur la performance de ce produit. Toutefois, cela ne signifie pas que les risques en matière de durabilité ne sont pas pertinents pour Fédérale Assurance. Fédérale Assurance va encore renforcer sa politique au cours des prochaines années. On peut s'attendre à ce que d'ici 2025, Fédérale Assurance soit, ce qu'on appelle conforme ("compliant") tout en expliquant ici et maintenant pourquoi elle ne l'est pas encore ("explain").

Fédérale Assurance propose ses produits par l'intermédiaire de conseillers personnels et via ses bureaux. Ils ne prennent pas en compte les risques en matière de durabilité et les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans leurs conseils en matière d'investissement et assurance, car ils suivent le développement de Fédérale Assurance en ce qui concerne ces éléments.